



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

33^e session nationale

Sécurité et Justice

2021-2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé, une **culture de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale ;
2. appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice ;
3. intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact: département « Sécurité et Justice »

Tél: +33 (0)1 44 42 48 74

Courriel: sec-justice@ihemi.fr

Site internet: www.ihemi.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la Police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, de la Gendarmerie nationale et des Sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française.

Le directeur de l'Institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- les enjeux de la sécurité et de la justice ;
- l'évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- les stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- les politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en groupes de diagnostic et de stratégies (GDS). Chaque GDS établit un rapport collectif sur l'analyse d'une politique publique de sécurité et/ou de justice. Ce travail fait l'objet d'une restitution orale au mois de juin devant l'ensemble de la promotion.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI).

Deux voyages d'études - Le premier, consacré à l'Union européenne, est organisé à Bruxelles et La Haye et intervient en début de session. Le deuxième clôture le cursus et se déroule généralement dans une capitale européenne. Enfin, l'un des séminaires est ponctué par un déplacement en dehors de la région parisienne afin d'illustrer une thématique locale de la sécurité et de la justice.

DÉROULEMENT

La **33^e session nationale** commencera le **14 septembre 2021** et se terminera le **17 juin 2022**.

En dehors des voyages et déplacement prévus, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, au moins deux demi-journées étant réservées aux travaux de groupe soit un volume global de formation de 344 heures.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

CALENDRIER 2021-2022

- Du 14 au 17 septembre 2021 *1^{er} séminaire (32 heures)*
- Du 11 au 15 octobre 2021 *2^e séminaire (32 heures)*
- Du 16 au 19 novembre 2021 *3^e séminaire (40 heures)*
- Du 7 au 10 décembre 2021 *4^e séminaire (32 heures)*
- Du 11 au 14 janvier 2022 *5^e séminaire (32 heures)*
- Du 1^{er} au 4 février 2022 *6^e séminaire (32 heures)*
- Du 15 au 18 mars 2022 *7^e séminaire (32 heures)*
- Du 4 au 8 avril 2022 *8^e séminaire (40 heures)*
- Du 9 au 13 mai 2022 *9^e séminaire (40 heures)*
- Du 14 au 17 juin 2022 *10^e séminaire (32 heures)*

Des créneaux sont consacrés à des visites de sites, notamment: Unités spécialisées de la Préfecture de police, Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, Eurodisney.

La session comprend également:

- **des missions dans les services opérationnels**, notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes;
- **une démonstration des forces mobiles et des groupes d'interventions** (RAID, GIGN, BRI);
- **la participation à un exercice de gestion de crise** animé par le département « Risques et Crises » de l'Institut.

Le programme ci-joint sera actualisé lors du comité de programmation qui se tiendra au premier trimestre 2021.

PROGRAMME 2020-2021 (à titre indicatif)

Volume horaire annuel : 344 heures

Du 15 au 18 Septembre 2020 (32 heures)

Quelle résilience à l'aune de la crise sanitaire de la COVID-19 ?

- La résilience de l'État face à la Covid-19
- Impacts de la crise sanitaire sur certaines formes de criminalité et de délinquance
- Enjeux et conséquences de la crise sanitaire sur le système pénitentiaire et sur le fonctionnement des juridictions
- Le traitement de l'information à l'heure de la Covid-19
- État d'urgence sanitaire et libertés publiques

Du 13 au 16 Octobre 2020 (32 heures)

Radicalités : entre idéologies et violences, quelles actions des pouvoirs publics ?

- Anciennes et nouvelles formes de militantismes politiques violents : extrême gauche, extrême droite, "gilets jaunes", antispécisme, etc.
- Les radicalités religieuses, originelles et contemporaines
- Les politiques publiques et acteurs de la lutte contre la radicalisation
- Les médias comme vecteurs de radicalités
- Le renseignement pénitentiaire

Du 16 au 20 Novembre 2020 (40 heures)

Quelle coopération européenne en matière de justice et de sécurité ?

- Quelles coopérations policières et judiciaires au niveau européen ? Quelles actions d'Europol et Eurojust ?
- Comment la France défend ses positions au sein de l'Union et par quels moyens ?
- Comment la Commission traite les sujets Justice et Affaires intérieures ? Quel rôle du Parlement sur ces sujets ?
- Quelles incidences du Brexit sur la coopération européenne en terme de sécurité et de justice ?

Du 8 au 11 Décembre 2020 (32 heures)

Violences intrafamiliales : de l'enquête policière à la prise en charge des victimes, quels outils présents et futurs ?

- Bracelet anti-rapprochement : enjeu technologique, application et cadre légal
- Les grandes évolutions de la prise en compte des violences conjugales par l'institution judiciaire
- Les mécanismes d'emprise psychologiques, économiques, etc.
- Violences et mineurs : victimes, témoins, prise en charge et accompagnement
- Victimes et auteurs, quels profils, quels parcours judiciaires
- Les violences conjugales dans le débat public et dans la société

Du 12 au 15 Janvier 2021 (32 heures)

Justice et sécurité dans les territoires de demain

- Quels développements pour les villes et les territoires de demain ?
- Justice du quotidien, quartiers de reconquête républicaine, police du quotidien, etc., quel maillage pour les différents territoires
- Quelles évolutions des formes de délinquances dans les différents territoires ?
- Urbanisme et sécurité : du problème à la solution
- Technologies de contrôle et de sécurité dans l'espace public : possibilités et dangers
- ■ Enjeux environnementaux : défis, crimes et délits

Du 2 au 5 Février 2021 (32 heures)

Les nouveaux outils techniques de l'enquête

- Évolutions des " nouvelles technologies " de l'enquête
- Police et justice prédictives, fantasme ou réalité ?
- Les nouvelles techniques de la sécurité privée
- Quels nouveaux équilibres entre libertés individuelles et nouvelles techniques d'enquête ?
- Technologies de sécurité publique et souveraineté nationale

Du 8 au 12 Mars 2021 (40 heures)

Crime organisé et nouveaux produits stupéfiants

- Évolutions des trafics en France et dans le monde : produits et réseaux
- Les politiques publiques de lutte contre les stupéfiants
- L'office anti-stupéfiant (OFAST), centre de la lutte contre les trafics de stupéfiants
- Consommateurs, entre victimes et auteurs d'infractions, quelle prévention ? Quelle réponse pénale ?
- Détournement des usages de produits du commerce légal
- Le dopage : du sport amateur aux grandes compétitions internationales

Du 6 au 9 Avril 2021 (32 heures)

Forces de sécurité et population : les modèles de police en question ?

- Les formes de la violence en France
- Autorité et " violence légitime " : philosophie, cadre légal
- La police au regard de l'opinion publique : études, sondages, débats publics
- Doctrines de maintien de l'ordre et modèles de police
- Les " violences policières " : réalité, fantasme, contrôles internes, instances disciplinaires
- La formation des forces de l'ordre en question

Du 17 au 21 Mai 2021 (40 heures)

Voyage d'étude à Rome

Du 15 au 18 Juin 2021 (32 heures)

Restitutions des travaux de GDS Cérémonie de clôture

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues des ministères : nous consulter ou prendre attache avec vos directions des ressources humaines

- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays **4 000 euros**

- Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »):
 - de moins de 50 salariés **4 500 euros**
 - entre 50 et 250 salariés **6 000 euros**
 - plus de 250 salariés **7 500 euros**

- Pour les candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**

- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales **5 500 euros**

- Pour les candidatures issues du Parlement **7 500 euros**

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

 **Datadock** *L'IHEMI est référencé sur Datadock*